



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies rares

Question écrite n° 61598

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la prise en charge de certaines maladies rares par la sécurité sociale. Actuellement, les injections intra-vitréennes du lucentis bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) pour la DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge). Il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement compte mettre en oeuvre afin que le pseudoxanthome élastique (PXE), dont les symptômes sont très similaires à ceux de la DMLA et qui atteint des personnes plus jeunes, puisse bénéficier d'une prise en charge par la CNAM.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61598

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9870

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)